

**Charte
de la Fraternité de prière oecuménique
de Romainmôtier
2021**

Préambule

Insérée dans une tradition oecuménique de plusieurs décennies, la « Fraternité de prière oecuménique » (FPO) est rattachée à l'Abbatiale de Romainmôtier.

Elle est composée de chrétiens et de chrétiennes de confessions différentes qui souhaitent être artisans de l'unité visible des Eglises en étant fidèles à l'écoute de la Parole de Dieu, à la prière et à la vie fraternelle, ainsi qu'à leur propre Eglise.

En janvier 2006 elle a été reconnue et envoyée par les autorités de nos Eglises : par le Conseil synodal de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud (EERV) et par l'Evêque du Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg (L.G.F.) Cette reconnaissance se concrétise par un Conseil qui accompagne la vie de la Fraternité.

Source

A la source de la FPO et de l'engagement de ses membres, en son coeur, se trouve la prière de Jésus, à la veille de sa Passion :

*“Que tous soient un comme toi, Père, tu es en moi
et que je suis en toi,
qu'ils soient aussi un en nous,
afin que le monde croie que tu m'as envoyé.”
(Jn 17, 21)*

Engagement

Avec comme source Dieu révélé en Jésus Christ dans l'Esprit, la FPO a pour engagement de prier et d'être artisanne de l'unité visible des chrétiens.

Elle est en communion avec les Eglises chrétiennes d'Europe et de Suisse qui ont signé la « Charte oecuménique européenne » à Strasbourg en 2001 et en Suisse en 2005 ainsi qu'avec les Communautés d'ici et d'ailleurs qui oeuvrent pour l'unité chrétienne.

Elle cherche à vivre l'exhortation de l'apôtre Paul :

*“Appliquez-vous à garder l'unité de l'Esprit
par le lien de la paix.*

*Il y a un seul Corps et un seul Esprit,
de même que votre vocation vous a appelés
à une seule espérance; un seul Seigneur, une seule foi,
un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui règne sur tous,
agit par tous et demeure en tous.” (Ep 4, 3-6)*

Elle s'émerveille et se réjouit des pas réalisés jusqu'ici sur le chemin de l'unité des chrétiens. Elle salue tous les efforts constructifs réalisés depuis de nombreuses années tant sur le plan théologique que sur celui de la vie concrète de nos Eglises pour toujours mieux oeuvrer et célébrer ensemble.

Elle fait sien aussi cet appel de Frère Roger de Taizé :

*« Ne prends jamais ton parti du scandale de la séparation des
chrétiens confessant tous si facilement l'amour du prochain, mais
demeurant divisés.
Aie la passion de l'unité du Corps du Christ ».*

Mandat et lien d'Eglise

La FPO est habitée par cet appel à travailler à l'unité des chrétiens tout particulièrement lors des prières journalières en commun.

Dans ce sens, nos Eglises lui ont confié une mission de veilleur et de rassembleur qui se concrétise par **l'animation** des offices dans l'Abbatiale de Romainmôtier, **l'accueil** des personnes qui la rejoignent (seules ou en groupe) ainsi que dans d'autres activités qui visent à promouvoir l'unité des chrétiens, comme aussi dans l'accompagnement des personnes qui le demandent pour leur cheminement spirituel et oecuménique.

Membres

La prière pour l'unité des chrétiens engage les membres de la FPO à travailler à cette unité en eux et entre eux.

Ils sont à l'écoute de la Parole de Dieu.

Dans un climat d'ouverture, de respect, de confiance réciproque, de soutien mutuel et d'humilité, ils acceptent de vivre et de mettre en commun leur diversité personnelle, ecclésiale, spirituelle, liturgique et musicale.

Ils s'appliquent, dans l'esprit de l'Evangile, à vivre entre eux la réconciliation et le pardon.

Ils adhèrent pleinement à la Charte.

Ils s'engagent à participer régulièrement aux offices selon leurs possibilités et en fonction des rythmes propres à chacun-e.

Ils se rendent disponibles pour l'accueil des visiteurs, des groupes et des participants occasionnels qui désirent connaître la FPO et participer à la prière.

Ils peuvent être appelés pour les besoins de la FPO, à accepter en toute liberté différentes fonctions selon leurs dons et capacités personnels.

Vie de la FPO

Les membres s'engagent à participer à la vie de la FPO selon leurs possibilités : aux rencontres régulières de partage et aux temps de travail (chant-liturgie-organisation de rencontres...), à la retraite annuelle et aux temps de détente de la Fraternité.

Ils sont encouragés à suivre d'éventuelles autres formations (théologique, oecuménique, liturgique etc.)

La Fraternité est reconnaissante envers toutes les autres personnes qui la rejoignent régulièrement pour la prière. Elles sont visages d'Évangile et de communion, d'unité dans la diversité. Chacune est la bienvenue à participer à certaines activités occasionnelles proposées par la Fraternité.

Rejoindre la FPO

La Fraternité est ouverte à qui souhaite la rejoindre. Toute personne intéressée s'adresse au responsable de la FPO qui entendra sa demande et sa motivation et la présentera à la Fraternité.

Un engagement dans la FPO est possible après un certain temps de cheminement et de formation avec la personne de la FPO responsable des « novices » dans un processus de discernement personnel et communautaire. Cet engagement se fait en principe dans le cadre d'un office lors de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens.

Temps de congé ou retrait de la FPO

A tout moment un-e membre peut demander un temps de congé et de réflexion pour une raison personnelle, ceci en accord avec le responsable de la FPO.

De même, un-e membre a la possibilité de prendre la décision de quitter la FPO. Il en sera fait part au responsable et à la Fraternité. Toutefois, un retour dans la FPO sera toujours possible.

Il pourrait aussi arriver que, pour de justes motifs - tels que le non respect de la Charte ou la mise en danger de la vie fraternelle - et après mûre réflexion, la FPO et un-e de ses membres doivent en arriver à se séparer.

Le Conseil de la FPO

Le Conseil de la FPO est l'organe qui, au nom des Eglises, accompagne la Fraternité dans son évolution.

Il a aussi une fonction de veilleur.

Il est en lien avec la paroisse de Vaulion-Romainmôtier (EERV) et les paroisses de la région.

Il se réunit selon un calendrier qui lui est propre.

Il est constitué comme suit :

- le responsable de la Fraternité (pasteur de la Paroisse de Vaulion-Romainmôtier de l'EERV)
- un délégué du Diocèse L.G.F.
- un délégué du Conseil synodal de l'EERV
- un délégué du Conseil régional Joux-Orbe de l'EERV
- un membre du décanat saint Romain
- un membre du Conseil de paroisse de Vaulion-Romainmôtier de l'EERV
- deux membres de la FPO de confessions différentes
- d'éventuels membres cooptés

Autorité

En lien avec le Conseil de la FPO, le pasteur de la paroisse de Vaulion-Romainmôtier est reconnu comme responsable de la FPO.

Il a un rôle de garant de l'unité.

Il veille aux options et décisions à prendre en concertation avec la FPO. Si nécessaire il peut être appelé à prendre lui-même une décision.

Il peut, selon ses besoins, s'entourer de membres de la FPO pour l'aider dans sa tâche.

Conclusion

Ces dispositions donnent à la FPO une dimension officielle. Elles impliquent pour les membres un engagement et une responsabilité partagée de témoignage et de fidélité à cette Charte.

A la suite de ceux qui nous ont devancés, en lien avec tous les bâtisseurs d'unité actuels, et dans l'esprit de la Charte oecuménique européenne nous rendons grâce à Dieu.

Fortifiés par son appel, conduits par son Esprit, nous mettons notre confiance et notre espérance en Lui.

*“Que le Dieu de l'espérance nous comble
de joie et de paix dans la foi,
afin que nous débordions d'espérance
par la puissance de l'Esprit Saint.”
(Rm 15, 13)*

* * * * *

Cette Charte a été approuvée par la FPO et son Conseil en date du 28 mai 2020

Elle entre en vigueur le jour de Pâques, le 4 avril 2021

Elle remplace la Charte du 22 janvier 2006, mise à jour le 19 novembre 2009